



Commune de
SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU
Département de La LOIRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatorze mai à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 6 mai 2024, sous la présidence de Mme LEBLANC Florence, Maire.

Etaient présents : LEBLANC Florence, Maire ; COLLET Christophe, LACHIZE Didier, LEHNERT Lucie, Adjoints ; DANIÈRE Gilles ; SANGLAR David ; DEFAYE Claire ; LAMURE Delphine ; FOREST Vincent ; VALORGE Nicolas ; BRISEBRAS Kévin ; MICHAUD Cédric ; PREVITALI Catherine ; JOMAIN Jean-Claude

LAMURE Delphine a donné pouvoir à LEBLANC Florence

A été nommé secrétaire de séance : LACHIZE Didier

Le PV de la réunion du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Marché lot démolition maison des associations
2. Approbation de la modification n°1 du PLU
3. Travaux d'assainissement à Sorillard
4. Travaux de dépollution des tombes dans le cimetière communal
5. Informations et questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

MARCHE LOT DEMOLITION MAISON DES ASSOCIATIONS

Considérant l'appel d'offre pour les travaux de démolition et désamiantage d'un bâtiment composé du lot 01 démolition et désamiantage du bâtiment 7 Route de Charlieu 42190 Saint Hilaire sous Charlieu, lancé le 28 février 2024 ;

Considérant les trois offres d'entreprise reçues avant la date limite du 20 mars 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres par le Cabinet SECO de l'équipe de Maitrise d'œuvre, suivant les critères d'attribution définies dans le règlement de consultation ;

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offre communale du 3 avril 2024 approuvant le classement réalisé par le Cabinet SECO, à savoir :

N°1 avec une note finale de 80 : entreprise TP Monnet

N°2 avec une note finale de 72,29 : entreprise POILANE Démolition

N°3 avec une note finale à 67,06 : entreprise MTP Philippe THORAL

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, Madame le Maire propose d'attribuer le marché public au candidat suivant :

Identité du candidat retenu : TP MONNET

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : 17 840 € HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché public du lot 01 démolition et désamiantage bâtiment avec l'entreprise TP MONNET pour un montant de marché s'élevant à 17 840 € HT.

Approbation de la modification n°1 du PLU communal

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les articles L.153-36 et suivant du code de l'Urbanisme relatif à la procédure de modification de droit commun d'un plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 décembre 2012 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2022 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme aux fins de :

Identifier de nouveaux changements de destination ;

Supprimer un Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;

Créer un Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;

Ajouter un emplacement réservé ;

Modifier des points mineurs du Règlement ;

Mettre à jour le plan de zonage, la zone AUa qui est désormais urbanisée et peut être classée en zone U ;

Intégrer la Servitude d'Utilité Publique (SUP) de 2019 sur les monuments historiques ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 mars 2023 arrêtant le projet de modification et soumettant la modification du plan local d'urbanisme pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;

Vu l'avis conforme de la MRAE n° 2023-ARA-AC-3029, du 13 juillet 2023, indiquant que la procédure de modification n°1 du PLU ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2024, décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°1 du PLU.

Vu l'arrêté municipal n° 2024/08 en date du 15 février 2024 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Le projet de PLU modifié a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont eu trois mois pour formuler leur avis.

L'enquête publique s'est déroulée du Mercredi 13/03/2024 au Vendredi 12/04/2023 inclus, après qu'un avis au public ait été publié dans les journaux ainsi qu'il suit : La Tribune le Progrès du lundi 19 février 2024 et du jeudi 21 mars 2024 et L'Essor du Roannais du vendredi 23 février 2024 et du vendredi 22 mars 2024.

L'ensemble des avis des PPA a été joint au dossier d'enquête publique.

Dans son rapport d'enquête remis le 19 avril 2024, le Commissaire Enquêteur Monsieur Xavier DEJOB, a émis un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Saint Hilaire sous Charlieu.

Madame le Maire donne alors lecture du rapport annexé à la présente délibération synthétisant l'ensemble des avis rendus par les personnes publiques associées et les conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue
Considérant que la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Madame le maire le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Saint Hilaire sous Charlieu telle qu'elle est annexée à la présente ;

DECIDE de transmettre la présente délibération et le projet de modification n°1 annexé à Mr le Sous-préfet de Roanne ;

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention sera insérer dans un journal diffusé dans le département ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités précitées ;

DIT que chacune des formalités de publicité mentionnera que le dossier de la modification n°1 du PLU, conformément aux articles L 153-19 à 22 du code de l'urbanisme, est tenu à la disposition du public en mairie de SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU aux heures et jours habituels d'ouverture ;

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A SORILLARD

Madame le Maire rappelle que le bureau d'études Réalités Environnement dans le rapport final du le Schéma Directeur de l'Assainissement collectif de la commune a établi des fiches actions à mener en les priorisant de 1 à 3.

Dans les priorités 1, à réaliser au cours de l'année 2024, il a été identifié la réhabilitation ponctuelle, secteur Sorillard, système de l'Etang ; en effet l'inspection nocturne a révélé la présence d'eaux claires parasites permanentes dans le tronçon situé entre les regards 808 et 807. Les inspections télévisées ont permis de déterminer l'origine de ces infiltrations. Elles sont dues à la présence d'un important complexe de racines.

Dans ce contexte, le bureau d'études Réalités Environnement a proposé de réhabiliter ponctuellement ce réseau afin de réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes et entretenir le réseau pour un montant estimé de 7000 € HT.

Madame le Maire indique que si la voirie desservant les habitations est privée, les réseaux d'eaux usées appartiennent à la commune et que dernièrement les riverains ont signalé d'importants problèmes d'écoulement des eaux usées.

Considérant que des études vont être engagées cette année pour la réalisation de la nouvelle station de traitement des eaux usées des Etangs ;

Considérant la fiche action STH2 du rapport final Schéma Directeur de l'Assainissement établi par le bureau d'études Réalités Environnement avec une priorité 1 ;

Considérant les problèmes d'écoulement des eaux usées rencontrés par les riverains ;

Madame le Maire indique que différentes entreprises de VRD ont été sollicitées pour réaliser les travaux tels que proposés par le BE Réalités et propose de retenir le devis de l'entreprise Potain TP qui présente la meilleure offre technique, avec un descriptif et un chiffrage détaillés des travaux à réaliser, avec notamment une canalisation en PVC 200 mm SN8 correspondant au diamètre du réseau existant et l'utilisation d'une excavatrice-aspiratrice pour la réalisation de la tranchée de branchement et propose de retenir l'option proposée pour la pose de tabouret de branchement pour les 2 habitations qui rencontre des problèmes d'écoulement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Mme LAMURE et Mr DANIERE, habitants n'ont pas pris part au vote, valide le devis de l'entreprise POTAIN TP, travaux de base + option pour un montant de 4910,90 € HT.

TRAVAUX DE DEPOLLUTION DES TOMBES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concession a été réalisé sous le précédent mandat et indique qu'afin de pouvoir réattribuer à un tiers une concession funéraire ayant fait l'objet d'une procédure de reprise, la commune doit préalablement procéder à l'exhumation des restes mortuaires qui s'y trouvent. Cette opération constituant par ailleurs une des dépenses obligatoires qui incombent aux communes conformément aux dispositions de l'article L 2321-2 (14°) du CGCT, notamment en ce qui concerne l'entretien du cimetière communal et les exhumations administratives, cette charge ne peut être imputée au nouveau concessionnaire.

12 tombes ont été identifiées pour lesquelles une exhumation des corps et un démontage des monuments, les ossements retrouvés seront disposés dans des reliquaires adaptés et déposés dans l'ossuaire communal.

Madame de Maire présente les devis réalisés par 3 entreprises spécialisées dans le funéraire et propose de retenir le devis de l'entreprise SANTI pour un montant de 5133,33 € HT. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SANTI.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Elections européennes dimanche 9 juin

Tableau de permanence Dimanche 9 juin 2024 Elections européennes 8h00 – 18h00

Nombre de liste candidats sera connu le 17 mai

L'affichage électoral doit être en place pour le 27 mai

Mise en place des panneaux samedi 25 mai 8h00 : Christophe, Nicolas, Kévin et Vincent

Restitution des clefs logement :

Informations de l'avocat de la commune pour la restitution des clefs

Café travaux nécessaires pour sa remise en fonction :

Présentation des photos de l'état des lieux de sortie du gérant

Proposition des plans de modifications des lieux afin de rendre accessible la pièce « épicerie » et la pièce restaurant

Courrier aux habitants raccordés à l'assainissement collectif du Bourg :

STOP aux déchets

Location du gîte communal au mois :

Demande d'une habitante de la commune pour loger ses parents quelques mois à partir de septembre

Commission fleurissement :

En l'absence de Fabrice la commission fera les plantations dans les pots et les jardinières

Agenda :

Inauguration du gîte avec les conseillers départementaux samedi 8 juin

Elections européennes dimanche 9 juin 8h00 – 18h00

Accueil nouveaux Habitants et BB : Dimanche 7 juillet

Repas du conseil au grand couvert vendredi 12 juillet

Visite du Sénat : mardi 17 septembre

LA SEANCE EST CLOSE A : 22H00

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUIN A 20H00

Le Maire
Florence LEBLANC

Le secrétaire de séance
Didier LACHIZE